# L'Europe sociale
## ça nous regarde

Bulletin de liaison de la Commission de l'activité syndicale en Europe

**n° 1** - 20 juin 2012

## Sommaire

Édito . . . . . 1

Pour un nouveau contrat social européen . . . . . 2

Négociation européenne sur la directive sur le temps de travail (2003/88/CE) . . . . . 2

Commission Activité syndicale en Europe. Mise en place du groupe de travail « Réglement Monti II / Direction détachement » . . . . . 3

Annexes

Annexe 1 Contrat social européen

Annexe 2 M.Miné PowerPoint

Annexe 3 Note de C.Calmettes

Annexe 4 Note règlement Monti

## EDITO

La CGT s'est fixé comme objectif de faire de l'Europe une partie de sa politique revendicative globale.

La feuille de route de la Commission de l'Activité Syndicale en Europe fixe comme objectif l'information, la formation de nos syndicats d'entreprises.

Depuis un an, sous l'impulsion de la Commission de l'Activité Syndicale en Europe, la presse confédérale s'est largement fait écho des enjeux et des luttes européens. Nous recevons de plus en plus d'informations de nos fédérations, des régions et des syndicats.

Il nous a semblé, dans ce sens, qu'un bulletin de liaison pourrait être utile pour nos organisations mais également pour les militants investis dans les questions européennes, notamment les CEE, les Conseils Syndicaux inter-régionaux.

Nous sommes en veille sur les informations de la Commission Européenne, le Comité Economique et Social Européen, le Comité Européens des régions et particulièrement les sommets européens des chefs d'Etat et de gouvernement.

D'autre part, une multitude d'initiatives et de mobilisations syndicales se développent depuis plusieurs mois dans nos différents pays. Il nous apparaît nécessaire de les faire connaître à nos militants. C'est à cet objectif avec votre aide que ce courrier voudrait être utile.

**Marie France BOUTROUE**
Coordinatrice du Collectif Europe

# POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL EUROPÉEN

Le nouveau contexte politique en France a ouvert des portes dans le débat d'idées bousculant de fait des préceptes présentés comme solidement établis, des évidences économiques même. Ainsi les problèmes économiques et sociaux ne seraient plus liés à la financiarisation qui a plongé les économies européennes dans la voie de la récession. Ce serait de « vivre au-dessus de nos moyens » qui a créé les déficits publics, eux-mêmes la cause qui justifierait l'austérité pour retrouver demain de la croissance.

Pourtant Mr Laszlo ANDOR, Commissaire Européen chargé de l'emploi déclarait le 6 juin dernier lors d'une réunion du Comité exécutif de la CES, je cite : *« les politiques de redressement des finances publiques menées depuis 2008-2009 dans l'ensemble des pays de la zone Euro n'ont pas ramené la confiance des marchés. Par contre elles ont fait perdre la confiance des citoyens vis-à-vis de l'Europe ».*

Belle finesse d'analyse ! Mais alors ? Pour pointer du doigt ensuite la rigidité du marché du travail et la nécessité de le réformer pour le redynamiser. Parmi les mesures phares préconisées : accentuer la flexisécurité -en vérité la flexibilité dans plus d'insécurité- plus de souplesse dans la rupture du contrat de travail, poursuite des réformes des systèmes de retraites…

« Bref, nous sommes dans le mur, il faut le creuser » !!! Sauf que les changements politiques intervenus en France avec notamment le débat sur la nécessité de relancer la croissance par le développement industriel, l'emploi et le pouvoir d'achat bousculent là aussi les débats dans bon nombre de pays européens. Le décret « retraites » du nouveau gouvernement français par exemple -pour lequel la CGT s'est exprimé- a suscité partout en Europe un espoir pour tous les syndicalistes quant à la possibilité de mettre un coup d'arrêt sur l'allongement systématique des départs en retraite, de la durée des années de cotisations et de la baisse des pensions. Il a par contre fait durement réagir le ministre allemand des Finances pour qui « ce décret est en rupture avec nos accords européens ».

Le thème de la croissance, sujet tabou jusqu'alors est revenu au cœur des discours. De plus en plus le modèle d'austérité devant s'imposer à tous se craquelle.

L'enjeu réside maintenant de peser autour de deux alternatives : soit la poursuite de la dérégulation du marché du travail européen pour accentuer la dérégulation économique ; soit un nouveau contrat social européen qui lie le social à l'économie, faisant de la réponse aux besoins des salariés, de l'harmonisation sociale par le haut La solution pour sortir de la crise.

Ce projet de contrat social européen, élaboré et adopté par toutes les organisations réunies au sein de la CES donne la visibilité de ce que doit être une nouvelle politique de convergences européennes.

Faisons le connaître, débattons en tous azimut car il peut permettre de sortir de cette terrible alternative que l'on veut nous vendre : accepter l'Europe de l'austérité ou en sortir. Le contrat social que nous préconisons charpenterait au contraire une Europe que nous voulons.

**Frédéric IMBRECHT**
Membre de la CEC
Animateur de la Commission
« Activité syndicale en Europe »

Lire la suite … « Contrat social européen » (Annexe 1)

# NÉGOCIATION EUROPÉENNE SUR LA DIRECTIVE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL (2003/88/CE)

Comme vous le savez certainement déjà, les partenaires sociaux européens ont engagé une négociation européenne sur la direction 2003/88/CE sur le temps de travail le 8 décembre 2011.

La directive sur le temps de travail, qui constitue un élément très important de l'acquis de politique sociale de l'Union européenne, fixe des prescriptions minimales de sécurité et de santé en matière d'aménagement du temps de travail.

L'enjeu de cette négociation est de taille : la directive sur le temps de travail ne doit pas être vidée de tout son contenu mais, au contraire, demeurer une composante essentielle de la législation européenne qui protège la santé et la sécurité des travailleurs.

Vous trouverez, ci-joint, une note explicitant le processus de révision de la directive sur le temps de travail (I), le fonctionnement de la négociation collective en droit européen (II) ainsi que les enjeux principaux de la négociation (III), à savoir :

- l'opt-out (ou clause de non-participation),
- les périodes de référence relatives à la durée hebdomadaire maximale (48 h),
- la mesure du temps de travail,
- le repos compensateur,
- les congés payés.

La Commission de l'Activité syndicale en Europe a, par ailleurs, mis en place un groupe de travail confédéral en charge du suivi de cette négociation le 9 novembre 2011. Les membres de ce groupe de travail se tiennent à la disposition des organisations de la CGT désireuses d'organiser des événements de type « journées d'étude santé » visant à informer les militants des enjeux de cette négociation.

Lire la suite … Powerpoint en pdf de M. Miné - Note C. Calmettes. (Annexes2 et 3)

# Commission Activité syndicale en Europe

## Mise en place du groupe de travail « règlement Monti / Directive détachement

Suite aux arrêts Viking/Laval, la Commission européenne a annoncé une initiative législative sur le détachement des travailleurs en 2009.

Elle a adopté le 13 avril 2011 une communication intitulée « l'acte pour le marché unique – douze leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance ».

Des initiatives législatives relatives au détachement des travailleurs figurent dans ces actions, particulièrement l'application et le respect dans la pratique de la directive « détachement des travailleurs » ainsi qu'un règlement visant à clarifier l'exercice des libertés d'établissement et de prestation de services avec les droits sociaux fondamentaux.

Le 21 mars 2012, la Commission a publié une proposition de **règlement dit « Monti II »** (du nom du Premier Ministre italien, ancien commissaire européen), **destinée à clarifier l'articulation entre les droits sociaux fondamentaux et les libertés économiques ainsi qu'une directive détachement visant à améliorer l'efficacité de la directive de 96.**

La proposition de règlement « Monti II » entrave la liberté du droit de grève. Elle est rejetée par la CES et bon nombre d'organisations syndicales européennes.

Lire la suite … Note relative à la proposition de règlement Monti 2 du 21 mars 2012 (Annexe 4).

### *Une nouvelle Fédération européenne vient de naître*

Le 16 mai dernier à Bruxelles, la Fédération européenne des Travailleurs des Mines, de la Chimie et de l'Énergie (EMCEF), la Fédération européenne des Métallurgistes (FEM) et la Fédération syndicale européenne Textiles, Habillement et Cuir (FSE THC) ont officiellement fusionné pour devenir la fédération européenne ***IndustriALL - European Trade Union***.

Le Congrès fondateur s'est tenu en présence de 270 délégués de 125 organisations syndicales.

### *Les enjeux pour la CGT*

L'EIWF qui rassemblera un large éventail de syndicats de matières premières, de la production et de l'énergie de toute l'Europe, sera à prendre en compte dans la société civile avec plus de 8 millions de travailleurs et plus de 230 affiliés.

Les Fédérations CGT de l'industrie sont aujourd'hui loin d'être au centre des structures dirigeantes de cette organisation, mais ceci dit est-ce notre ambition ?

Notre priorité est plutôt de mener l'action revendicative et de peser pour des propositions économiques et sociales alternatives à cette Europe d'austérité qui est proposé aux travailleurs. Du chemin reste sûrement à faire, mais nous avançons pas à pas.

C'est dans ce sens que la CGT a mis en place depuis quelques années un Collectif CGT des fédérations de l'Industrie.

Avec la création de la nouvelle Fédération européenne de l'Industrie « IndustriAll », nous sommes dans l'obligation de revoir notre façon de travailler les questions européennes notamment de l'industrie. Il a donc été décidé :

- la mise en place d'une coordination du collectif CGT avec, comme animateurs, Patrick CORRÉA et Daniel PELLET-ROBERT de la FTM CGT,
- l'organisation d'une journée de travail et d'échanges, courant 2e semestre 2012 avec nos camarades belges, portugais, espagnols,
- de travailler avec nos secteurs « éducation syndicale » respectifs à des sessions de formations communes.

Toutefois, la nouvelle organisation sera constituée de quatre comités politiques : entreprise, industriel, négociation collective et dialogue social et découpée en huit régions :

- Nordique : Danemark, Norvège, Suède, Finlande, Islande, Estonie, Lettonie et Lituanie,
- Benelux : Belgique, Luxembourg et Pays-Bas,
- Britannique : Royaume-Uni et Irlande,
- Centrale : Autriche, Suisse et Allemagne,
- Sud-ouest : France, Espagne, Portugal et Monaco (38 organisations dont 22 françaises et 7 de la CGT),
- Sud : Italie, Grèce, Malte, Chypre et Turquie,
- Est : Tchéquie, Slovaquie, Pologne, Hongrie et Slovénie,
- Sud-est : Roumanie, Bulgarie, Serbie, Kosovo, Albanie, Croatie, Monténégro.

La place que prendra la CGT et ses fédérations dans les instances d'IndustriALL sera donc déterminante pour faire avancer nos idées.

### *Action revendicative !*

Au Congrès fondateur, le Collectif CGT - soutenu par près d'une trentaine de syndicats progressistes - a présenté une proposition de résolution pour aller vers une journée d'action européenne exigeant un débat sur l'industrie, et proposant un contenu social et des droits nouveaux - Elle a été adoptée à l'unanimité.

Nous proposons que, toute la CGT s'engage dans cette initiative qui aura lieu le 9 octobre 2012.

**Didier BAUR**
référent Europe
**Laurence HOEFFLING**
Co-animatrice Pôle Europe
International FNME CGT